

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE 2031 DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2023

Le 20 décembre 2023 à 17 h 20, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 14 décembre 2023 par Madame Laurence THERY, Présidente, au siège de Grenoble-Alpes Métropole à Grenoble

30 Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance : Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés : 24 Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées : 7

7 583.30 6 666 voix présentes ou représentées :

Secrétaire de séance : Vincent FRISTOT

Titulaires présent(e)s :

Grenoble-Alpes Métropole: Philippe CARDIN, Florent CHOLAT, Vincent FRISTOT, Laurent THOVISTE Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais: Bruno CATTIN, Anne GERIN, Nadine REUX

Bièvre Isère Communauté: Joël GULLON, Martial SIMONDANT

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Laurence

THERY

Communauté de Communes du Trièves : Claude DIDIER, Jérôme FAUCONNIER, Béatrice VIAL

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Jean-Claude DARLET

Communauté de communes Bièvre Est : Dominique PALLIER, Roger VALTAT

Délégués suppléants Présents :

Grenoble-Alpes Métropole : Marc DEPINOIS

Bièvre Isère Communauté: Sébastien METAY représentant Dominique PRIMAT

Personnes ayant donné pouvoir :

Grenoble-Alpes Métropole: Franck FLEURY donne pouvoir à Laurence THERY Bièvre Isère Communauté: Jean-Pierre PERROUD donne pouvoir à Joël GULLON

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté: Albert BUISSON donne pouvoir à Martial SIMONDANT

Gilbert CHAMPON donne pouvoir à Jean-Claude DARLET

Absents:

Grenoble-Alpes Métropole: Dominique ESCARON, Jean-Luc CORBET, Pierre LABRIET, Barbara

SCHUMAN, Dominique SPINI

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Anthony MOREAU

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Julien LORENTZ

OBJET: Débat d'orientations budgétaires 2024

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

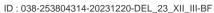


SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE 2031 DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° 23-XII-III

Objet: Débat d'orientations budgétaires 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3,

Vu le rapport d'orientations budgétaires retraçant les informations nécessaires au débat d'orientations budgétaires transmis à chaque membre du comité syndical,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que la tenue du débat d'orientations budgétaires constitue une formalité préalable substantielle à l'adoption du budget primitif. Dès lors, la délibération sur le budget qui n'aurait pas été précédée d'un débat d'orientations budgétaires serait entachée d'illégalité.

La Présidente présente le rapport aux membres du comité syndical et ouvre le débat.

Les membres du comité syndical ont procédé au débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget.

La Présidente propose aux membres du comité syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024.

Et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la tenue de ce débat.

A l'unanimité Vote: 7 583.30 Voix pour : Voix contre: 0

0 Abstention:

Fait à Grenoble le 20 décembre 2023

